

AVIS

RUR.19.171.AV-Nature

Demande d'avis sur des subventions à accorder aux associations agréées pour les achats de terrains destinés à être érigés en réserves naturelles agréées - Dossier émanant de l'asbl Natagora - Extension de la RNA « Vallée de la Houille » à Gedinne.

Avis adopté le 19/06/2020

DONNEES INTRODUCTIVES

Demande

Demandeur : Madame Céline Tellier, Ministre de l'Environnement, de la Nature, de la Forêt, de la Ruralité et du Bien-être animal

Structure consultée : Pôle Ruralité - Section Nature

Type de dossier : Demande de subvention conformément à l'article 18 de l'AERW concernant l'agrément des réserves naturelles et le subventionnement des achats de terrains à ériger en réserves naturelles agréées par les associations privées

Date de réception : 9/06/2020

Références : CT/MaS/LID/SaL/AnA/COU2020/1712

Avis

Délai de remise d'avis : 45 jours

Préparation de l'avis : Consultation électronique menée du 11/06/2020 au 19/06/2020

AVIS

Après consultation des membres par voie électronique, le Pôle « Ruralité » Section « Nature » a remis un avis **favorable**. Il souligne la qualité du dossier par ailleurs globalement calqué sur le canevas antérieurement proposé par le Conseil supérieur wallon de la Conservation de la Nature. Le socle commun ainsi utilisé apporte les informations indispensables permettant de vérifier que la stratégie d'acquisition est basée à la fois sur des priorités (en termes de milieux et espèces à privilégier/développer) et sur la situation géographique (localisation au sein du réseau écologique et par rapport aux réserves existantes s'agissant d'extensions).

Ce type de dossier s'inscrit par ailleurs dans l'objectif affiché par le Gouvernement de mettre en œuvre progressivement, au cours de la législature, un réseau écologique fonctionnel grâce entre autres à la reconnaissance annuelle de l'ordre de 1.000 ha de nouvelles réserves naturelles (DPR, page 81). On peut dès lors s'attendre à ce que les dossiers se multiplient dans un avenir proche. Afin de parfaire sa vision des choses et remettre ses futurs avis en parfaite connaissance de cause, le Pôle « Ruralité » Section « Nature » mènera prochainement une réflexion sur ce mécanisme des subventions à l'acquisition du foncier des réserves naturelles ainsi qu'une évaluation de son fonctionnement.



Philippe BLEROT
Président du Pôle « Ruralité » Section « Nature »